



ZONE DE DISTRIBUTION : SIAEP PLAINE DE RIOM EST

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

La présence de R471811, produit de dégradation (métabolite) du pesticide Chlorothalonil, conduit à noter la qualité de l'eau distribuée avec un indice dégradé en 2023. Le risque sanitaire (pertinence) lié à ce métabolite est en cours de réévaluation par l'ANSES. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 8 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6 communes (RANDAN, SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT, SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN, SARDON, THURET, VILLENEUVE-LES-CERFS), soit 4953 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP PLAINE DE RIOM ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.E.M.E.R.A.P. » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **4,93 mg/L**
Valeur maxi : **6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Conformité : **60 %**
Nombre de substances recherchées : **219**
Valeur maxi : **0,163 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

ARSENIC

A

Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **3,23 microgramme/L**
Valeur maxi : **4,76 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Une eau douce (très peu calcaire) est susceptible de dissoudre les métaux des canalisations.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **8,43 °f**
Valeur maxi : **10,1 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2024

UDI 063008225

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.